


Sébastien LEPARZIER

16 SEP. 2024

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

Le 16 septembre 2024, à 18h00, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, en formation de pré-conseil qui a porté sur les points suivants :

- question de Mme Delphine Hardy, relative aux salons de massage et question relative aux obligations de ravalement ;
- question de Mme Laure Paul-Renard, relative à la circulation autour de la rue de Clichy.

Puis, à 18h33, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, pour la séance du Conseil du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 10 septembre 2024, conformément aux dispositions :

- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil du public dans la salle et la diffusion des débats sur le compte Facebook de la Mairie du 9^e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

ORDRE DU JOUR

- 1. 09.2024.070** Désignation d'un secrétaire de séance.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.
- 2. 09.2024.071** Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 10 juin 2024.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.
- 3. 2024.SG.61** Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de casiers sportifs dans Paris.
M. Nicolas Cour rapporteur.
- 4. 2024.DAC.453** Protocole d'accord transactionnel suite à un sinistre survenu à l'église luthérienne de la Rédemption Paris (9^e).
M. Nicolas Cour rapporteur.



Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

ORDRE DU JOUR (suite)

5. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement.
Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.

6. 2024.DDCT.134 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.

7. 2024.DDCT.135 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2025.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.

8. 2024.DDCT.136 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.

9. 09.2024.072 Inventaire des équipements dont le Conseil du 9^e arrondissement a la charge.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.

10. 2024.DAC.431 Apposition d'une plaque commémorative en souvenir du studio Wacker au 67-69 rue de Douai, à Paris 9^e.
M. Alexis Govciyan rapporteur.

11. 2024.DAC.434 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Archag Tchobanian au 9 rue Jean-Baptiste Say, à Paris 9^e.
M. Alexis Govciyan rapporteur.

12. Communication sur la rentrée scolaire 2024 dans le 9^e arrondissement de Paris, par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

13. 2024.DASCO.34 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), subventions d'équipement (258 760 euros) et subventions pour travaux (191 858 euros).
M. Sébastien Dulermo rapporteur.

14. 2024.DASCO.35 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8 699 901 euros).
M. Sébastien Dulermo rapporteur.

15. 2024.DASCO.36 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2 708 721 euros).
M. Sébastien Dulermo rapporteur.

16. 2024.DASCO.56 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96 846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025.
M. Sébastien Dulermo rapporteur.



Sébastien LEPARLIER

1 6 SEP. 2024

DÉLIBÉRATION

ORDRE DU JOUR (suite)

17. 2024.DASCO.138 Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 399 395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

18. 2024.DEVE.74 Subvention aux gestionnaires de restauration collective dans le cadre du Plan alimentation durable (Appel à manifestation d'intérêt 2024).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

19. 2024.DVD.98 Plan Vélo 2021-2026. Signature de 3 avenants aux conventions de financement avec la MGP et de 2 conventions de financement avec la Région IDF concernant divers aménagements cyclables (1 403 600 euros HT).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

20. 2024.DFPE.78 Subventions accordées (1 395 004 euros) à 13 associations pour le fonctionnement de 16 accueils enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la CAF dans les centres sociaux.

Mme Virginie Mergoïl rapporteure.

21. 2024.DAE.123 Marchés découverts alimentaires - Principe du renouvellement de la délégation de service public.

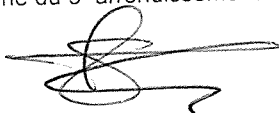
M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

VŒUX

22. V.09.2024.043 Vœu du conseil du 9^e arrondissement à la Maire de Paris, relatif à la mémoire d'Hugues Gall, présenté par Delphine Bürkli, Alexis Govciyan et les élus de la majorité municipale du 9^e, et Pierre Maurin et les élus du groupe les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !

23. V.09.2024.044 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli, Maud Lelièvre, Alexis Govciyan et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à l'application des recommandations de la commission d'enquête dans le PLU^b du 9^e arrondissement.

24. V.09.2024.045 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli, Maud Lelièvre, Nicolas Cour et l'exécutif municipal du 9^e, relatif au suivi des recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes dans son rapport sur la gestion de l'Office du tourisme et des congrès de Paris (OTCP) et Ville de Paris, exercices 2015 à 2022.



Sébastien LEPARLIER

1 6 SEP. 2024

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

Étaient présents : Mme Delphine Bürkli, M. Sébastien Dulermo, Mme Adeline Guillemain, M. Jean-Pierre Plagnard, Mme Virginie Mergoil, M. Nicolas Cour, M. Alexis Govciyan, Mme Maud Lelièvre, Mme Lorraine Gay, M. Gilles Fiszenson, Mme Camille Vizioz-Brami et M. Pierre Maurin.

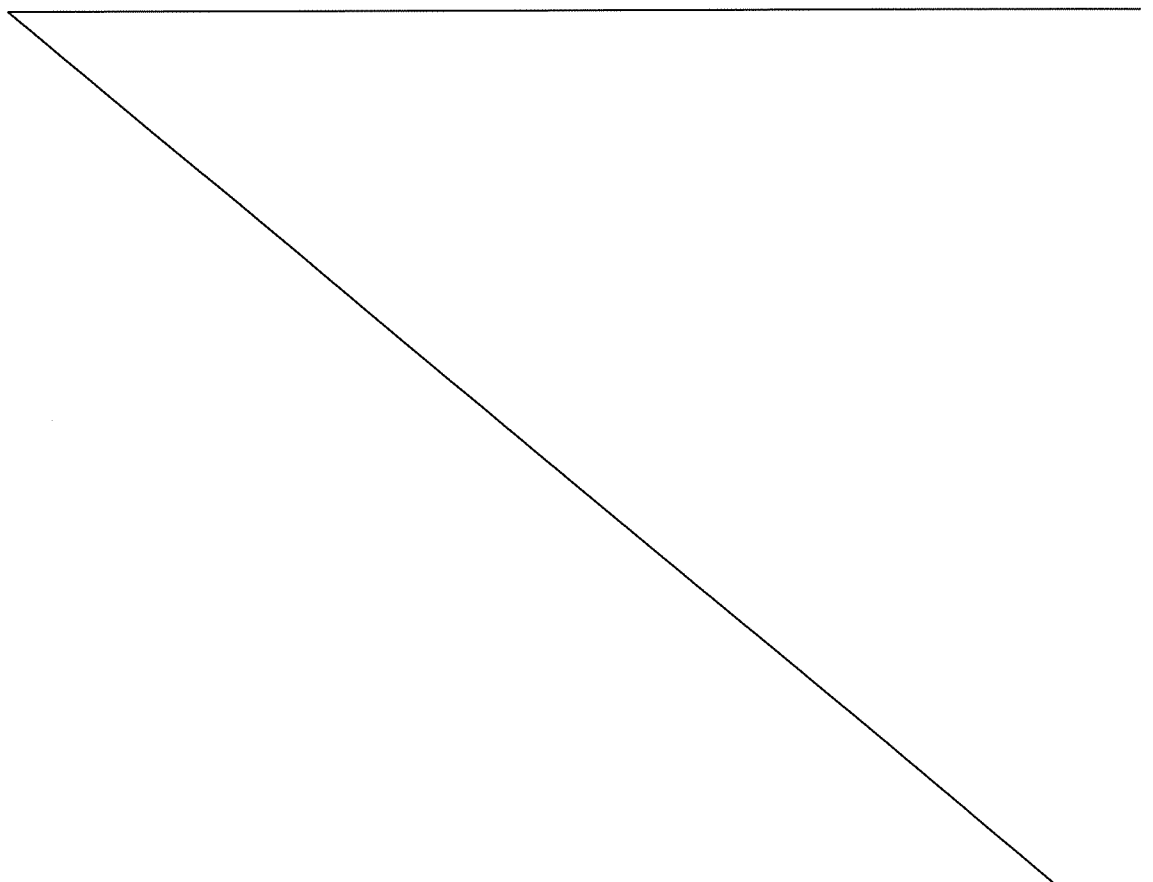
Étaient excusés : M. Arnaud Ngatcha et Mme Frédérique Dutreuil.


Sont partis en cours de séance : M. Nicolas Cour (départ à 18h48 et pouvoir donné à Mme Virginie Mergoil) et Mme Lorraine Gay (départ à 19h23 et pouvoir donné à M. Jean- Pierre Plagnard).

Est arrivée en cours de séance : Mme Maud Lelièvre (pouvoir donné à Mme Delphine Bürkli et arrivée à 19h09).

Les conseillers d'arrondissement présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14, il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire.

M. Gilles Fiszenson, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.




Sébastien LEPARLIER

1 6 SEP. 2024

24

169

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.070

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-15
et L.2511-10 ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : M. Gilles Fiszenson est désigné à l'unanimité comme secrétaire de la
séance du conseil d'arrondissement du 16 septembre 2024.



Sébastien LEPARLIER



16 SEP. 2024

Millésime N° de page

2 | 4

170

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.071

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
D'ARRONDISSEMENT DU 10 JUIN 2024.

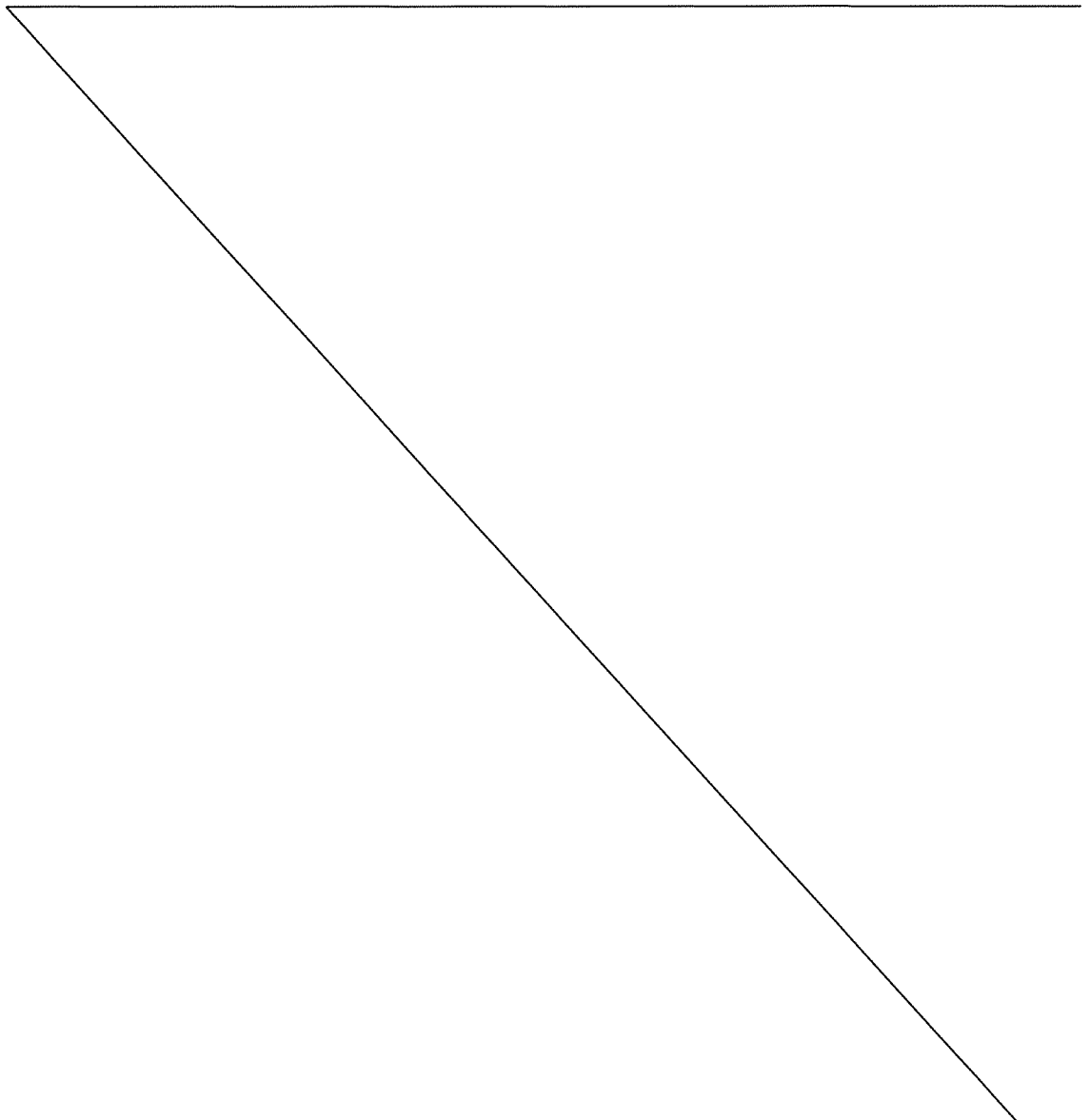
Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du
10 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.




Sébastien LEPARLIER



16 SEP. 2024

Millésime	N° de page
24	171



DÉLIBÉRATION

09.2024.086 (2024.SG.61)

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE DE PARIS ET EQUIP POUR LA MISE À DISPOSITION D'ESPACES PERMETTANT L'INSTALLATION DE CASIERS SPORTIFS DANS PARIS.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

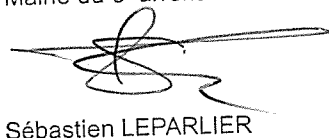
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2122-1 et suivants, et R.2122-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de conclure un avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas Cour, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.SG.61.



Sébastien LEPARLIER

1 6 SEP, 2024

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.087 (2024.DAC.453)

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL SUITE À UN SINISTRE SURVENU
À L'ÉGLISE LUTHÉRIENNE DE LA RÉDEMPTION PARIS (9^E).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-1 et
suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris est autorisée à signer
un protocole d'accord transactionnel suite à un sinistre survenu à l'église luthérienne
de la Rédemption (9^e) ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas Cour, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération
2024.DAC.453.

DÉLIBÉRATION

09.2024.073 (2024.DDCT.134)

ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT - DÉTERMINATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS D'ANIMATION ET DE GESTION LOCALES 2025.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le titre I du livre V du Code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon, et notamment ses articles L.2511-16, L.2511-18, L.2511-36 à L.2511-41 et R. 2511-22 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de déterminer, au titre de l'exercice 2025, les modalités de répartition des sommes destinées aux dotations des arrondissements ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis défavorable est émis par 10 voix contre, 1 voix pour (Mme Camille Vizioz-Brami) et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2024.DDCT.134.



Sébastien LEPARLIER

16 SEP. 2024

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.074 (2023.DDCT.135)

**ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT - DÉLIBÉRATION CADRE-
INVESTISSEMENT 2025.**

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le livre V, titre I du Code général des collectivités territoriales portant dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon, et notamment les articles L.2511-16, L.2511-18, L.2511-22, L.2511-27, L.2511-28, L.2511-36, L.2511-36-1 et L.2511-43 ;

Vu le Code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 ;

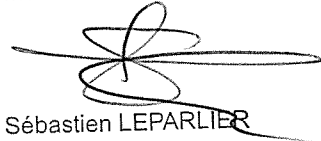
Vu la délibération du Conseil de Paris 2020.DFA.28 des 23 et 24 juillet 2020, relative à la délégation donnée aux conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passés selon la procédure adaptée ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'autoriser les conseils d'arrondissement à effectuer des dépenses d'investissement sur des équipements autres que ceux visés à l'article L.2511-16 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis défavorable est émis par 10 voix contre, 1 voix pour (Mme Camille Vizioz-Brami) et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2024.DDCT.135.



Sébastien LEPARLIER

1 6 SEP. 2024

DÉLIBÉRATION

09.2024.075 (2024.DDCT.136)

INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ POUR L'ANNÉE 2025.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le titre I du livre V du Code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon, et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris, au titre de l'exercice 2025, de mettre à jour l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DDCT.136.



Sébastien LEPARLIER

1 6 SEP. 2024

2 | 4

176

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.072

**INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DONT LE CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT
A LA CHARGE.**

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13,
L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris concernant l'inventaire des
équipements dont le Conseil du 9^e arrondissement a la charge ;

Vu l'exposé des motifs ;

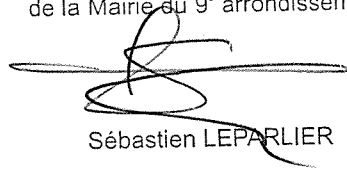
Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article 1 : L'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 9^e
arrondissement a la charge est fixé conformément à la liste ci-annexée.

Article 2 : L'ensemble des précédentes délibérations concernant l'inventaire des
équipements dont le Conseil du 9^e arrondissement a la charge est abrogé.

La délibération 09.2024.072 est adoptée à l'unanimité.



Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

09.2024.072 (suite)

EQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ INSCRITS A L'INVENTAIRE 2025		117	Equip.
MA 09	DAC	3102	26bis, rue Chaplail
MA 09	DAC	3122	11, rue Drouot
MA 09	DAC	3170	24, rue Marguerite de Rochechouart
MA 09	DAC	3203	17, rue Marguerite de Rochechouart
MA 09	DAC	554	11, rue de la Grange Batelière
MA 09	DASCO	567	12, rue Clauzel
MA 09	DASCO	691	30, rue Rodier
MA 09	DASCO	803	68 rue Marguerite de Rochechouart
MA 09	DASCO	831	9bis, rue Blanche
MA 09	DASCO	929	15, rue Turqot
MA 09	DASCO	930	16, rue de la Victoire
MA 09	DASCO	932	21, rue Milton
MA 09	DASCO	971	45 rue Louise-Emilie de la Tour d'Auvergne
MA 09	DASCO	1045	9, rue Blanche
MA 09	DASCO	1104	10, rue de Clichy
MA 09	DASCO	12001	12, rue Chaplail
MA 09	DASCO	666	22, rue Marguerite de Rochechouart
MA 09	DASCO	630	34, rue de Bruxelles
MA 09	DASCO	702	34, rue de Bruxelles
MA 09	DASCO	703	34, rue de Bruxelles
MA 09	DASCO	895	12, rue Chaplail
MA 09	DASCO	1011	32, rue de Bruxelles
MA 09	DASCO	1012	32, rue de Bruxelles
MA 09	DASCO	1012	32, rue de Bruxelles
MA 09	DASCO	759	5, rue Milton
MA 09	DASCO	528	6, rue Drouot
MA 09	DASCO	6437	12, rue Chauchat
MA 09	DASCO	4098	54, rue Jean-Baptiste Pigalle
MA 09	DASCO	7821	32, rue de Châteaudun
MA 09	DASCO	3469	1, place Adolphe Max
MA 09	DASCO	3485	3, place d'Anvers
MA 09	DASCO	3526	1, place d'Estienne d'Orves
MA 09	DASCO	3648	7bis, rue La Fayette
MA 09	DASCO	3711	9, rue Cadet
MA 09	DASCO	3741	6, rue Drouot
MA 09	DASCO	5188	26, rue Chaplail
MA 09	DASCO	7222	1, avenue Trudaine
MA 09	DASCO	7223	8, cité de Trévise
MA 09	DASCO	7224	19, boulevard Marguerite de Rochechouart
MA 09	DASCO	8172	6, rue Drouot
MA 09	DASCO	8337	12, rue Ambroise Thomas
MA 09	DASCO	9328	1, place d'Estienne d'Orves
MA 09	DASCO	9561	31, rue de Provence
MA 09	DASCO	9563	3, rue Pierre Sernard
MA 09	DASCO	9564	35 rue Marguerite de Rochechouart
MA 09	DASCO	9565	32 rue Louise-Emilie de la Tour d'Auvergne
MA 09	DASCO	9674	6, rue de Provence
MA 09	DASCO	9848	36, rue de Provence
MA 09	DASCO	10244	2, rue Manuel
MA 09	DASCO	10245	26, rue de Bruxelles
MA 09	DASCO	10246	1, place Adolphe Max
MA 09	DASCO	10247	6, rue de Montyon
MA 09	DASCO	10248	18, rue de Châteaudun
MA 09	DASCO	10250	72, rue des Martyrs
MA 09	DASCO	10727	75, rue Blanche
MA 09	DASCO	10845	3, rue Pierre Haret
MA 09	DASCO	10728	2, rue Bourdalois
MA 09	DASCO	10249	22 rue Marguerite de Rochechouart
MA 09	DASCO	10251	12, rue Ambroise Thomas
MA 09	DASCO	11076	69, rue Jean-Baptiste Pigalle
MA 09	DASCO	11845	1, rue du Delta
MA 09	DASCO	11906	10, place de Budapest
MA 09	DASCO	13111	Bibliothèque jeunesse Louise Water-Gallard (ex- Chaplail)
MA 09	DASCO	13112	Bibliothèque municipale Drouot
MA 09	DASCO	13113	Bibliothèque-discothèque municipale Valseyre
MA 09	DASCO	13114	Conservatoire municipal Nadia et Lili Boulanger
MA 09	DASCO	13115	Ecole maternelle 11 rue de la Grange Batelière
MA 09	DASCO	13116	Ecole maternelle 12 rue Clauzel
MA 09	DASCO	13117	Ecole maternelle 30 rue Rodier
MA 09	DASCO	13118	Ecole maternelle 68 rue Marguerite de Rochechouart
MA 09	DASCO	13119	Ecole maternelle 9bis rue Blanche
MA 09	DASCO	13120	Ecole maternelle 15 rue Turqot
MA 09	DASCO	13121	Ecole élémentaire 16 rue de la Victoire
MA 09	DASCO	13122	Ecole élémentaire 21 rue Milton
MA 09	DASCO	13123	Ecole élémentaire 45 rue Louise-Emilie de la Tour d'Auvergne
MA 09	DASCO	13124	Ecole élémentaire 9 rue Blanche
MA 09	DASCO	13125	Ecole élémentaire 10 rue de Clichy (fiche remplacant la fiche n°51917 fermée par erreur)
MA 09	DASCO	13126	Ecole polyvalente 12 rue Chaplail (ex- école maternelle)
MA 09	DASCO	13127	Ecole maternelle 22 rue Marguerite de Rochechouart
MA 09	DASCO	13128	Annexe de l'école polyvalente 32 rue de Bruxelles (ex- école maternelle 34 rue de Bruxelles)
MA 09	DASCO	13129	Madelaine Pauliac - Ecole polyvalente 34 rue Buffault
MA 09	DASCO	13130	Annexe de l'école polyvalente 12 rue Chaplail (ex- école élémentaire 12 rue Chaplail)
MA 09	DASCO	13131	Ecole polyvalente 32 rue de Bruxelles (ex- école élémentaire)
MA 09	DASCO	13132	Annexe de l'école polyvalente Madelaine Pauliac 34 rue Buffault
MA 09	DASCO	13133	Ecole polyvalente 5, rue Milton
MA 09	DASCO	13134	Mairie du 9 ^e arrondissement
MA 09	DASCO	13135	Parking de l'Hotel Drouot 12-14 rue Chauchat
MA 09	DASCO	13136	Maison de la vie associative et citoyenne du 9 ^e me arr.
MA 09	DASCO	13137	Espace associatif Châteaudun
MA 09	DASCO	13138	Square Benozzi
MA 09	DASCO	13139	Square d'Anvers
MA 09	DASCO	13140	Square Montholon
MA 09	DASCO	13141	Jardin Cromot-du-Bourg
MA 09	DASCO	13142	Jardin de la mairie du 9 ^e me arr.
MA 09	DASCO	13143	Jardin de la Bibliothèque (ex- Jardin de la rue Chaplail)
MA 09	DASCO	13144	Jardiniero d'atelier plein central de l'avenue Trudaine
MA 09	DASCO	13145	Décoration de la cité de Trévise
MA 09	DASCO	13146	Jardiniers de la place du Delta
MA 09	DASCO	13147	Jardiniers de la mairie du 9 ^e me arr.
MA 09	DASCO	13148	Jardiniers de la rue Ambroise Thomas
MA 09	DASCO	13149	Jardiniers de la place d'Estienne d'Orves
MA 09	DASCO	13150	Jardiniers verticaux du 31 rue de Provence
MA 09	DASCO	13151	Jardiniers verticaux du 3 rue Pierre Sernard
MA 09	DASCO	13152	Jardiniers verticaux du 35 rue Marguerite de Rochechouart
MA 09	DASCO	13153	Jardiniers verticaux du 32 rue Louise-Emilie de la Tour d'Auvergne
MA 09	DASCO	13154	Jardiniers de la rue de Provence (ex- Jardiniers de la rue Drouot)
MA 09	DASCO	13155	Jardiniers de la rue de Provence
MA 09	DASCO	13156	Jardiniers de la rue Manuel
MA 09	DASCO	13157	Jardiniers de la rue Bruxelles
MA 09	DASCO	13158	Jardiniers place Adolphe Max
MA 09	DASCO	13159	Jardiniers rue de Montyon
MA 09	DASCO	13160	Jardiniers rue des Martyrs
MA 09	DASCO	13161	Jardiniers du parvis de l'église Notre-Dame-de-Lorette (absorption du n°xxxx au n°1bis de la rue)
MA 09	DASCO	13162	Jardiniers de la rue Blanche
MA 09	DASCO	13163	Jardiniers de la rue Pierre Haret
MA 09	DASCO	13164	Jardiniers de la rue Bourdalois
MA 09	DASCO	13165	Jardiniers de la rue Marguerite de Rochechouart
MA 09	DASCO	13166	Jardiniers verticaux du 12 rue Ambroise Thomas
MA 09	DASCO	13167	Jardiniers verticaux du 69 rue Jean-Baptiste Pigalle
MA 09	DASCO	13168	Jardiniers de la rue du Delta
MA 09	DASCO	13169	Jardiniers pleine terre de la place de Budapest

Sébastien LEPARLIER



16 SEP. 2024

2 | 4

178

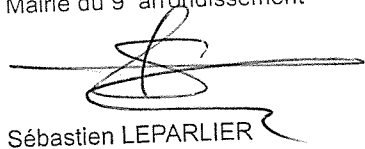
CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.072 (suite)

MA 09	DEVE	EQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ INSCRITS A L'INVENTAIRE 2025	117.	Equip.
MA 09	DEVE	Jardinières de la rue Jean-Baptiste Pigalle	1843	
MA 09	DEVE	Jardinières "RAE" de la rue Milton (rue avec des écoles)	2009	
MA 09	DEVE	Jardinières de la rue de Trévisse	1942	
MA 09	DEVE	Décorations de la place Pigalle	2030	
MA 09	DEVE	Jardinières de la rue du Cardinal Mercier	1219	
MA 09	DEVE	Jardinières de la rue de Calais	1220	
MA 09	DEVE	Jardinières de la rue Mansart	1221	
MA 09	DEVE	Jardinières "RAE" de la rue Chapal (rue avec des écoles)	1286	
MA 09	DEVE	Jardinières de la rue Saint-Lazare	1288	
MA 09	DEVE	Jardinières de la rue de Cléry	1289	
MA 09	DEVE	Jardinières EVQ de la rue Joubert Victoire	1274	
MA 09	DEVE	Jardinières de la rue de l'Agent Bailly	1247	
MA 09	DEVE	Jardinières EVQ de la rue Rochambeau (embellir vos quartiers)	1243	
MA 09	DEVE	Jardinières EVQ de la rue Mayran (embellir vos quartiers)	1244	
MA 09	DEVE	Jardinières EVQ de la rue Pierre Fontaine	1245	
MA 09	DEVE	Jardinières VGA de la rue Notre Dame de Loreite	1246	
MA 09	DEVE	Jardinières VGA de la rue de Châteaudun (entre la rue La Fayette et la Place Kossuth)	1247	
MA 09	DEVE	Jardinières EVQ de la rue Jean-Baptiste Pigalle (embellir vos quartiers)	1247	
MA 09	DEVE	Jardinières de la rue de Trévisse (entre la rue Bergère et la rue Saline Cécile)	1248	
MA 09	DEVE	Jardinières de la rue Godot de Mauroy	1249	
MA 09	DEVE	Jardinières de la rue de Mogador	xxxx	
MA 09	DEVE	Jardinières de la rue Peirelle	xxxx	
MA 09	DEVE	Jardinières de la rue Lantonnat	xxxx	
MA 09	DEVE	Jardinières de la rue Thimonnier	xxxx	
MA 09	DEVE	Jardin partagé Valérye	11676	
MA 09	DFPE	Crèche collective 13 rue Turcot	1989	
MA 09	DFPE	Crèche collective 25 rue Ballu	2101	
MA 09	DFPE	Crèche collective 25 rue de La Rochevaucald	2104	
MA 09	DFPE	Crèche collective 34A rue des Martyrs	2146	
MA 09	DFPE	Crèche collective 43 rue Victor Massé	2190	
MA 09	DFPE	Crèche collective 68bis rue de Dunkerque	2260	
MA 09	DFPE	Crèche collective 13-15 rue Bleue - art 28	6687	
MA 09	DFPE	Crèche collective 32-34 rue de Châteaudun	7867	
MA 09	DFPE	Crèche collective 11 rue Drouot	1971	
MA 09	DFPE	Crèche collective multi-accueil 11 rue Drouot (Absorption du n°2410)	2028	
MA 09	DFPE	Crèche collective multi-accueil 18 rue Louise-Emilie de la Tour d'Auvergne (ex. crèche collective)	2061	
MA 09	DFPE	Crèche collective multi-accueil 18 rue Louise-Emilie de la Tour d'Auvergne	2440	
MA 09	DFPE	Crèche collective multi-accueil 18 rue Louise-Emilie de la Tour d'Auvergne	2108	
MA 09	DFPE	Crèche collective multi-accueil 26 rue Chapal - art 28	2473	
MA 09	DFPE	Crèche collective multi-accueil 21 rue de Provence - DSP (ex. art.30)	12753	
MA 09	DFPE	Relais Assistantes Maternelles - Auxiliaires Parentales "Les Poussins du Neuf"	2732	
MA 09	DFPE	Terrain d'éducation physique Duperré	2729	
MA 09	DFPE	Terrain d'éducation physique Duperré	11055	
MA 09	DFPE	Via Ferrata Pierre Semard	2922	
MA 09	DFPE	Pumptrack Adrien Oudin	11913	
MA 09	DFPE	Gymnase Paul Gauguin	2841	
MA 09	DFPE	Gymnase Valérye	xxxx	
MA 09	DFPE	Gymnase Jacques Bravo	2860	
MA 09	DFPE	Salles de sports Buffault	2861	
MA 09	DFPE	Salles de sports de la Tour d'Auvergne	xxxx	
MA 09	DFPE	Salle d'escalade Jacques Bravo	3001	
MA 09	DFPE	Piscine Georges Digny	4796	
MA 09	DFPE	Piscine Valérye	2974	
MA 09	DFPE	Centre Paris Anim' Jacques Bravo	8423	
MA 09	DFPE	Centre Paris Anim' Jacques Bravo - salle annexe	3074	
MA 09	DFPE	Centre Paris Anim' Paul Valérye	3274	
MA 09	DFPE	Centre Paris Anim' Paul Valérye - Antenne La Fayette		



Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU



1 6 SEP. 2024

DÉLIBÉRATION

09.2024.076 (2024.DAC.431)

APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN SOUVENIR DU STUDIO
WACKER AU 67-69 RUE DE DOUAI, À PARIS 9^E.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1
et suivants ;

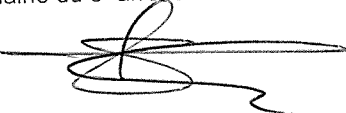
Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation
du Conseil de Paris l'apposition d'une plaque commémorative en souvenir du studio
Wacker au 67-69 rue de Douai à Paris 9^e ;

Sur le rapport présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération
2024.DAC.431.



Sébastien LEPARLIER

1 6 SEP. 2024

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.077 (2024.DAC.434)

APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À ARCHAG
TCHOBANIAN AU 9 RUE JEAN-BAPTISTE SAY, À PARIS 9^E.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1
et suivants ;

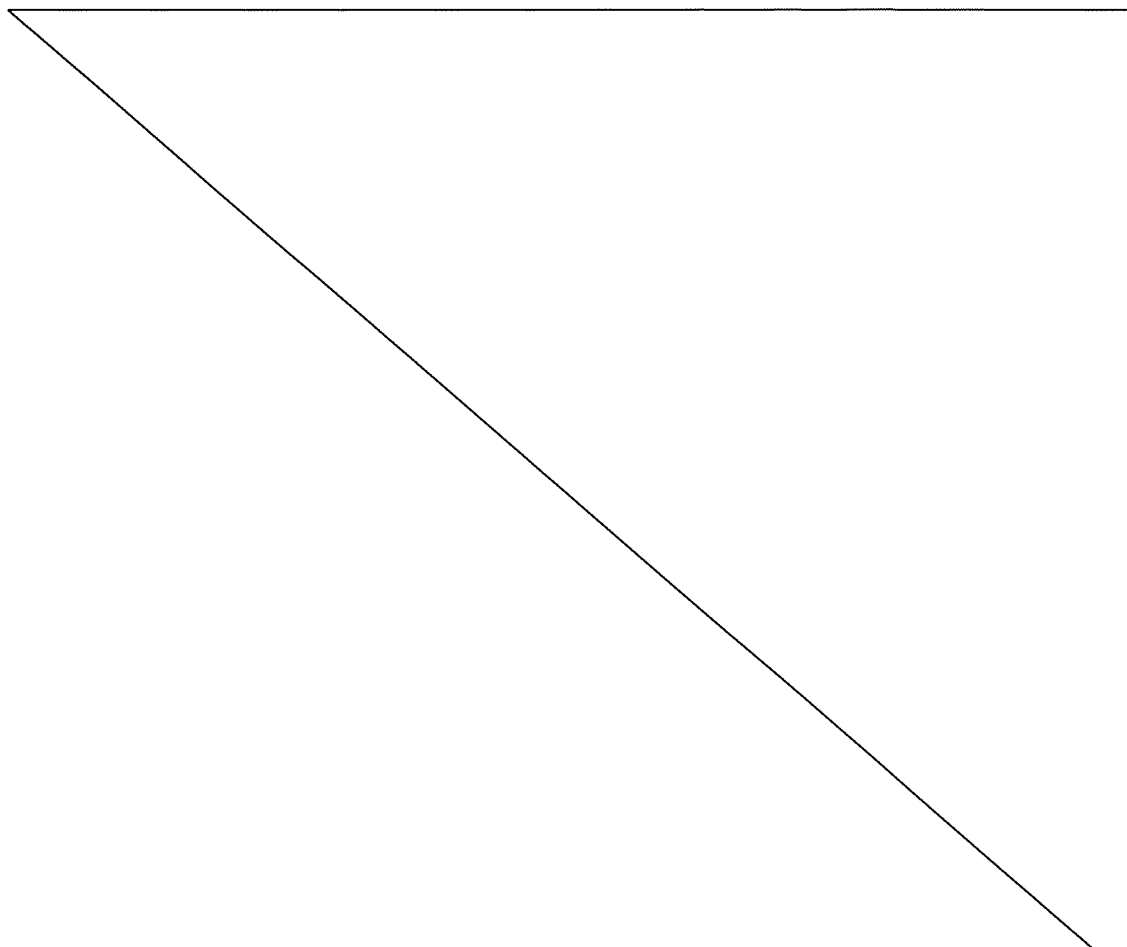
Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation
du Conseil de Paris l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Archag
Tchobanian, 9 rue Jean-Baptiste Say à Paris 9^e ;

Sur le rapport présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération
2024.DAC.434.





Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

09.2024.078 (2024.DASCO.34)

COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (626 720 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (258 760 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (191 858 EUROS).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la délibération 2023.DASCO.84 du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2024 des collèges autonomes (10 757 109 euros) ;

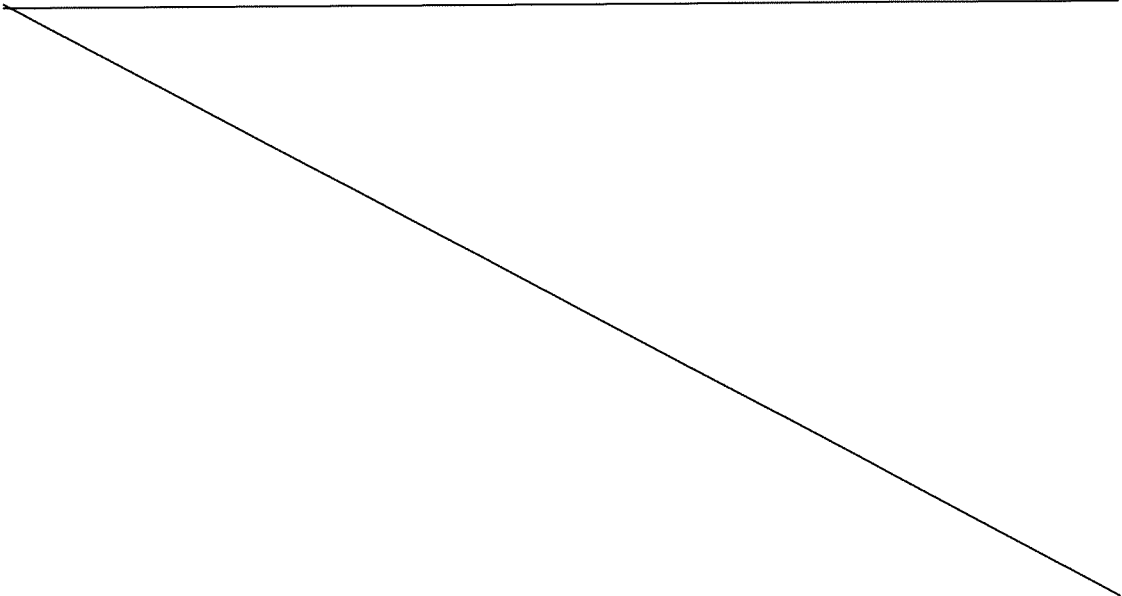
Vu la délibération 2023.DASCO.85 du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2024 des collèges imbriqués avec un lycée (2 738 585 euros) ;

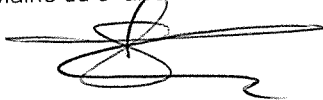
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), de subventions d'équipement (258 760 euros) et de subventions pour travaux (191 858 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DASCO.34.





Sébastien LEPARLIER

16 SEP. 2024

2 | 4

182

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.079 (2024.DASCO.35)

COLLÈGES PUBLICS AUTONOMES - DOTATIONS INITIALES DE
FONCTIONNEMENT 2025 (8 699 901 EUROS).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

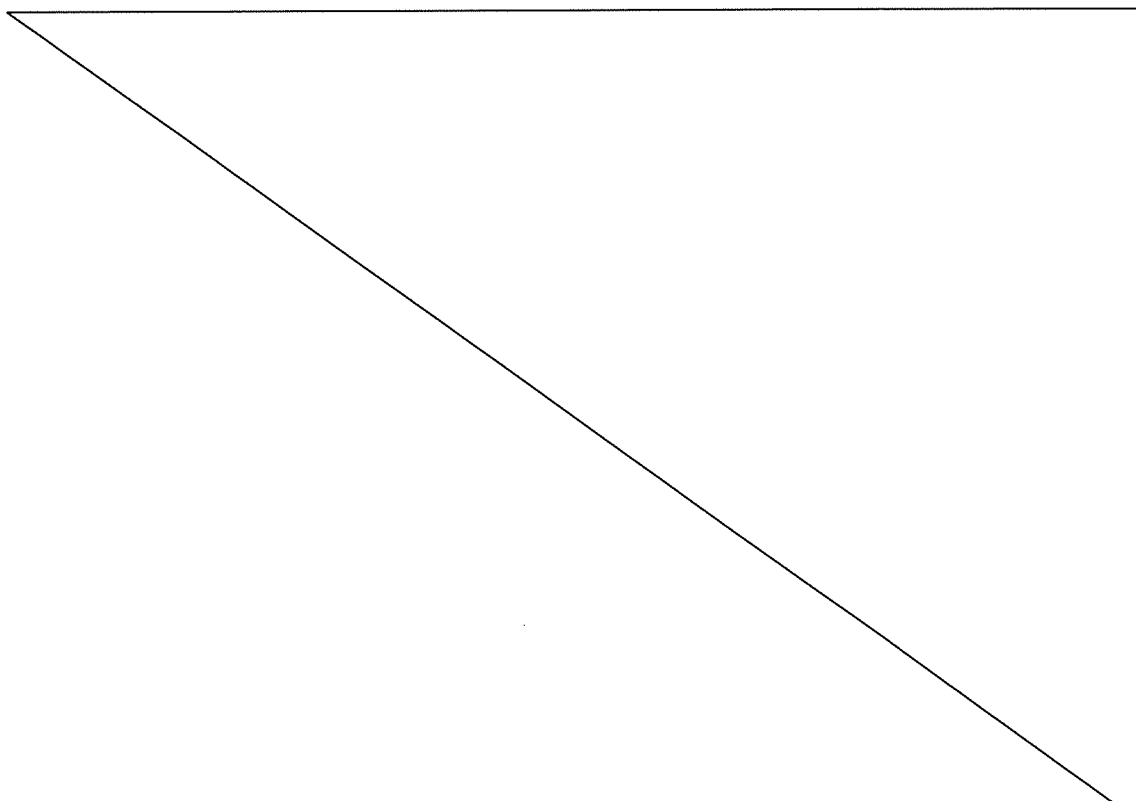
Vu la délibération 2020.DASCO.111 du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020,
fixant les conditions de mise en en place du dispositif financier valorisant les collèges
qui contribuent à la mixité sociale ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation
du Conseil de Paris les dotations initiales de fonctionnement des collèges publics
autonomes pour 2025 (8 699 901 euros) ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e
arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération
2024.DASCO.35.





Sébastien LEPARLIER

16 SEP. 2024

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.080 (2024.DASCO.36)

COLLÈGES PUBLICS IMBRIQUÉS AVEC UN LYCÉE - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2025 (2 708 721 EUROS).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la délibération 2020.DASCO.111 du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les conditions de mise en place du dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris les dotations initiales de fonctionnement des collèges imbriqués avec un lycée pour l'année 2025 (2 708 721 euros) ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DASCO.36.



Sébastien LEPARLIER

16 SEP. 2024

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.081 (2024.DASCO.56)

COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE LA VILLE DE PARIS (96 846 EUROS) POUR LES ACTIONS ÉDUCATIVES DES COLLÈGES PUBLICS AU TITRE DE L'ANNÉE 2025.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.213-1 à L.213-10 ;

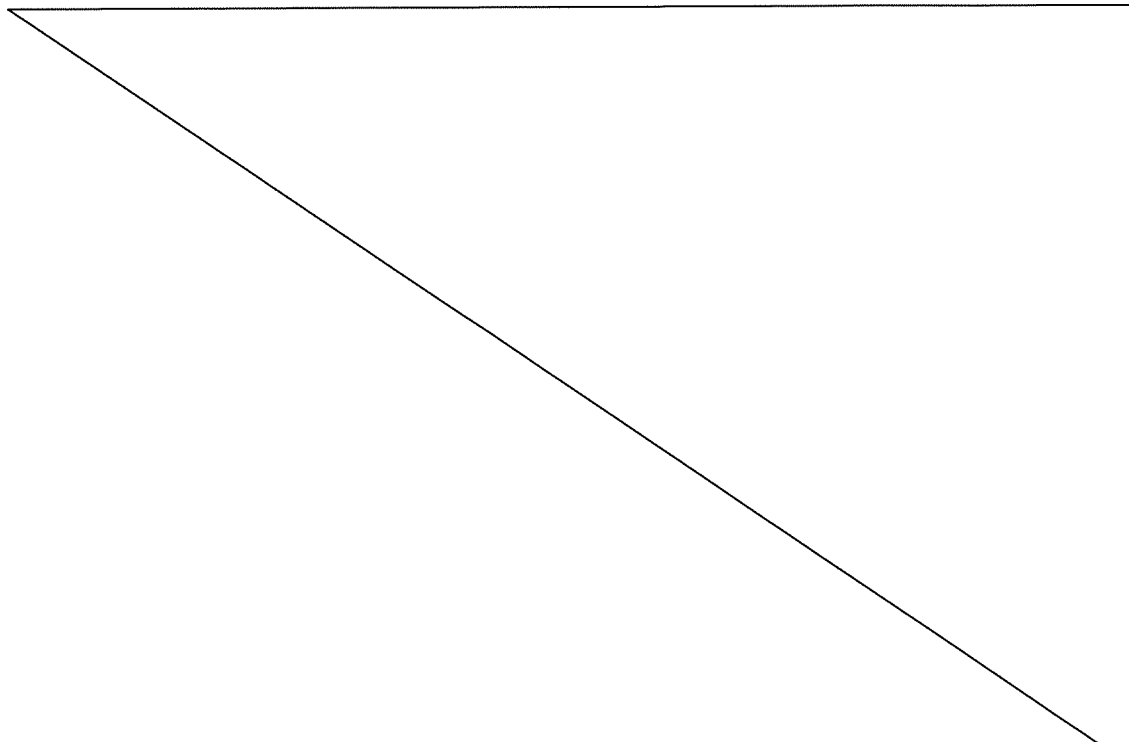
Vu la délibération 2023.DASCO.93 du Conseil de Paris des 3, 4 5 et 6 octobre 2023, approuvant les modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics ;

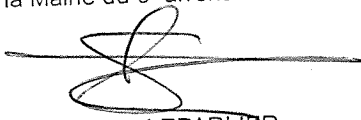
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025 ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DASCO.56.




Sébastien LEPARLIER

1 6 SEP. 2024

DÉLIBÉRATION

09.2024.082 (2024.DASCO.138)

COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS DE LA VILLE DE PARIS
(1 399 395 EUROS) POUR LES ACTIONS ÉDUCATIVES DES COLLÈGES
PUBLICS AU TITRE DE L'ANNÉE 2025.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et
suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.213-1 à L.213-10 ;

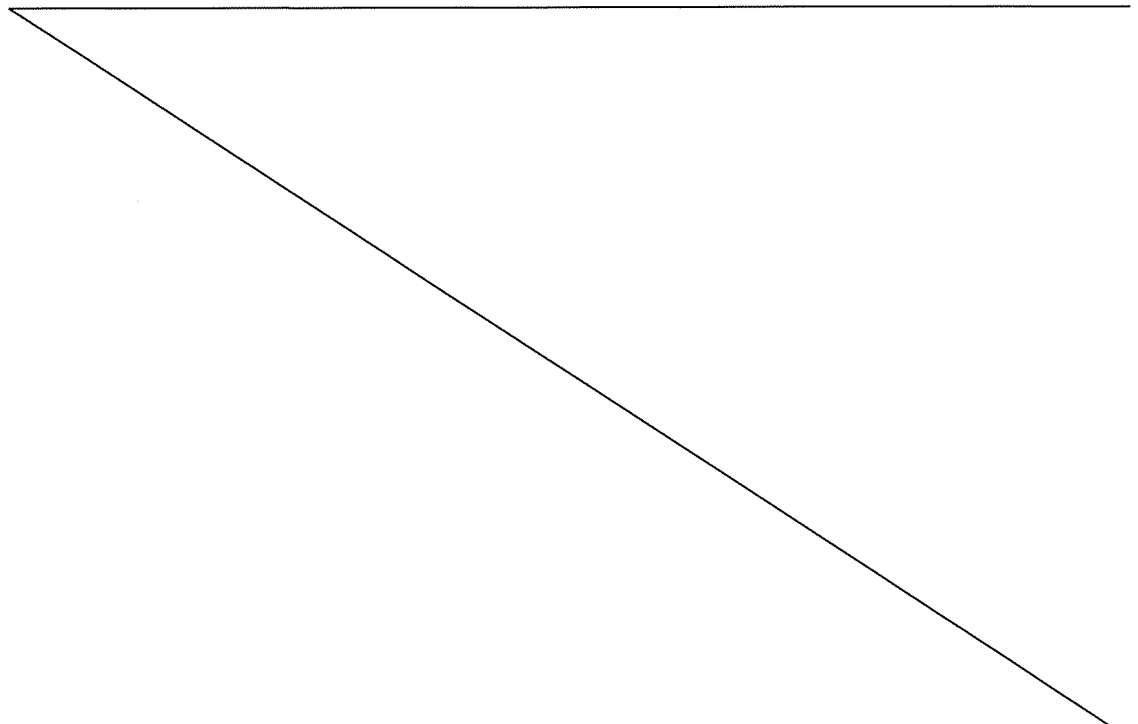
Vu la délibération 2023.DASCO.93 du Conseil de Paris des 3, 4 5 et 6 octobre 2023,
approuvant les modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les
actions éducatives des collèges publics ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation
du Conseil de Paris les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des
collèges publics au titre de l'année 2025 ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e
arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération
2024.DASCO.138.





Sébastien LEPARLIER

1 6 SEP. 2024

DÉLIBÉRATION

09.2024.083 (2024.DEVE.74)

SUBVENTION AUX GESTIONNAIRES DE RESTAURATION COLLECTIVE DANS LE CADRE DU PLAN ALIMENTATION DURABLE (APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2024).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018, pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi EGAlim ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE ;

Vu le vœu 244 adopté par le Conseil de Paris des 2, 3, 4 mai 2018, relatif aux cantines sans plastique ;

Vu la délibération 2021.DASCO.63 du Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021, fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire, pour la période 2022-2024 ;

Vu la délibération 2021.DEVE.62 DASCO-DASES relative à l'adoption du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne ;

Vu les délibérations 2022.DEVE.49 et 2022.DEVE.89 accordant des subventions aux gestionnaires de la restauration collective parisienne pour la sortie des plastiques en 2022 ;

Vu la délibération 2023.DEVE.48 accordant des subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective en 2023, dans le cadre du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne et du plan alimentation durable ;

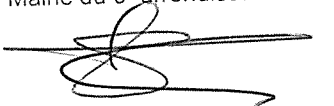
Vu la délibération 2023.DEVE.66 accordants des subventions d'investissement et de fonctionnement aux gestionnaires de la restauration collective en 2023, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose de subventionner des acteurs de la restauration collective pour leurs actions en faveur du plan de sortie des plastiques et du plan alimentation durable ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DEVE.74.



Sébastien LEPARLIER

16 SEP. 2024

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.084 (2024.DVD.98)

PLAN VÉLO 2021-2026. SIGNATURE DE 3 AVENANTS AUX CONVENTIONS DE FINANCEMENT AVEC LA MGP ET DE 2 CONVENTIONS DE FINANCEMENT AVEC LA RÉGION IDF CONCERNANT DIVERS AMÉNAGEMENTS CYCLABLES (1 403 600 EUROS HT).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu la communication 2021.SG.84 relative à l'adoption du Plan Vélo 2021-2026, présentée en séance du Conseil de Paris en novembre 2021 ;

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 15 février 2022 n° CM 2022/02/15-13 B attribuant à la Ville de Paris deux subventions d'investissement pour les opérations d'aménagements cyclables de la rue de Vaugirard et des Grands Boulevards au titre du Plan Vélo Métropolitain pour un montant total de 1 560 813 euros ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 14 décembre 2022 n° 2022.DGGP.14 autorisant la Maire de Paris à signer avec la Métropole du Grand Paris et au titre du Plan Vélo Métropolitain une convention de financement des aménagements cyclables de la rue de Vaugirard à hauteur de 1 299 563 euros et une convention de financement des aménagements cyclables des Grands Boulevards à hauteur de 261 250 euros ;

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 16 décembre 2022 n° CM 2022/12/16/11-01 attribuant à la Ville de Paris une subvention d'investissement pour l'aménagement cyclable du boulevard de l'Hôpital au titre du Plan Vélo Métropolitain pour un montant total de 400 000 euros ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 15 novembre 2023 n° 2023.DGGP.19 autorisant la Maire de Paris à signer avec la Métropole du Grand Paris et au titre du Plan Vélo Métropolitain, cinq conventions de financement pour des aménagements cyclables boulevards de l'Hôpital, Malesherbes, Haussmann, et rues de Charenton et Belgrand ;

Vu la délibération BM 24/06/19/58-3 du Bureau Métropolitain du 19 juin 2024, approuvant les avenants aux conventions de financement avec la Ville de Paris pour les projets d'aménagements cyclables des Grands Boulevards, de la rue de Vaugirard et du boulevard de l'Hôpital ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec la Métropole du Grand Paris, trois avenants aux conventions de financement au titre du Plan Vélo Métropolitain concernant les projets de pérennisation des pistes cyclables provisoires des Grands Boulevards (entre la place de la République et le boulevard des Italiens), de la rue de Vaugirard et du boulevard de l'Hôpital ;


Sébastien LEPARLIER

1 6 SEP. 2024

2 | 4

188

CONSEIL DU



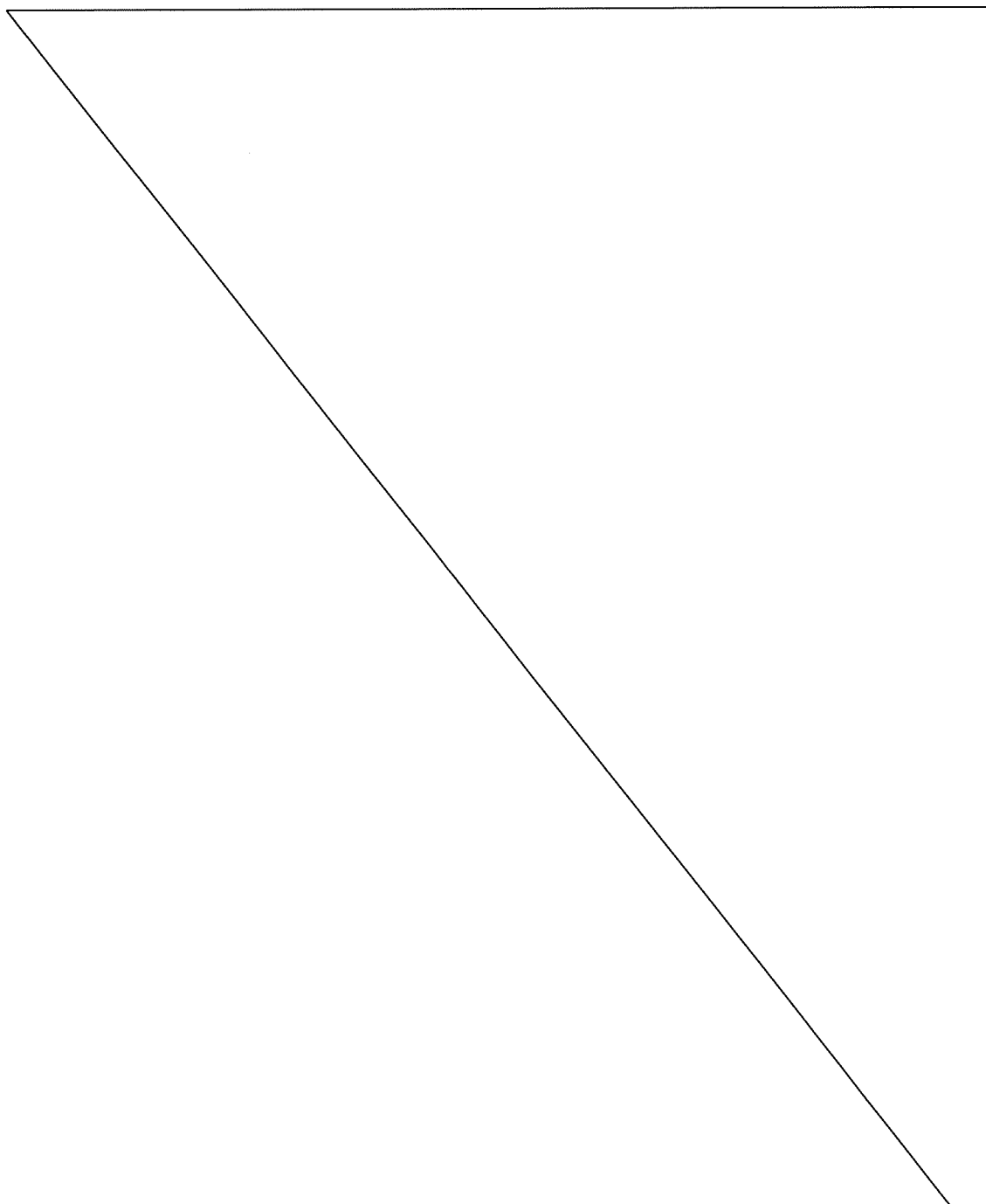
DÉLIBÉRATION

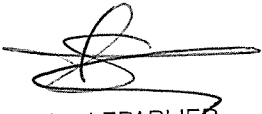
09.2024.084 (2024.DVD.98) (suite)

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DVD.98.




Sébastien LEPARLIER

1 6 SEP. 2024

2 | 4

189

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.085 (2024.DFPE.78)

SUBVENTIONS ACCORDÉES (1 395 004 EUROS) À 13 ASSOCIATIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DE 16 ACCUEILS ENFANTS PARENTS À PARIS ET PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES LAEP DE LA CAF DANS LES CENTRES SOCIAUX.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 6 décembre 2022 pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « Les P'tits, les Grands » situé 5 rue de la Boule Rouge à Paris (9^e) avec l'association « Parler à d'autres » ayant son siège social situé à la même adresse ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à douze associations et à la Caisse d'allocations familiales de Paris ainsi que la signature de dix avenants aux conventions existantes et sept conventions pour la gestion de lieux d'accueils enfants parents ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DFPE.78.


Sébastien LEPARLIER

1 6 SEP. 2024

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.088 (2024.DAE.123)

**MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES - PRINCIPE DU RENOUVELLEMENT
DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC.**

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu la troisième partie du Code de la commande publique, consacrée aux contrats de concession ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 à L.1411-19 ;

Vu l'avis du comité social territorial de la Direction de l'attractivité et de l'emploi, en date du 14 juin 2024 ;

Vu l'avis émis le 10 septembre 2024 par la Commission consultative des services publics locaux, en application de l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'approuver le principe de la gestion déléguée des marchés découverts alimentaires et biologiques pour une durée de six ans, et de l'autoriser à accomplir tous les actes préparatoires à la passation dudit contrat ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAE.123.


Sébastien LEPARLIER

1 6 SEP, 2024

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

V.09.2024.043

VŒU DU CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT À LA MAIRE DE PARIS, RELATIF À LA MÉMOIRE D'HUGUES GALL, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI, ALEXIS GOVCIYAN ET LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 9^E, ET PIERRE MAURIN ET LES ÉLUS DU GROUPE LES RÉPUBLICAINS, LES CENTRISTES - DEMAIN PARIS !

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;

D É L I B È R E :

Est adopté par 11 voix pour et 1 abstention (Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Considérant que la Commission de dénomination des voies, places, espaces verts, équipements municipaux et des hommages publics a toute compétence pour proposer des lieux de mémoire ;

Considérant que Hugues Gall a été une personnalité éminente et incontournable du monde de la culture, de l'opéra et de l'administration de la culture, restée fidèle à son souhait « d'avoir tous les soirs dans la salle un public heureux, applaudissant et repartant content de s'être divertie par la qualité et la diversité, au sens pascalien du terme » ;

Considérant les responsabilités ministérielles d'Hugues Gall, successivement en tant que chargé de la protection des animaux au ministère de l'Agriculture, chargé des enseignements artistiques au ministère de l'Éducation nationale, et collaborateur du directeur de la musique, Marcel Landowski, au ministère de la Culture ;

Considérant qu'Hugues Gall a été adjoint du directeur de l'Opéra de Paris, Rolf Liebermann, entre 1973 et 1980, œuvrant sans relâche au renouveau et à la réforme de la gouvernance de cette institution qu'il présidera quelques années plus tard ;

Considérant qu'Hugues Gall a occupé les fonctions de directeur du Grand Théâtre de Genève de 1980 à 1995, participant au rayonnement de cette institution culturelle ;

Considérant qu'Hugues Gall a occupé les fonctions de directeur de l'Opéra de Paris entre 1995 et 2004 et a permis la réussite du projet de l'Opéra Bastille, associé au Palais Garnier, avec 360 représentations par an sur les deux scènes, devant près de 900 000 spectateurs, et 80 productions lyriques ;

Considérant qu'Hugues Gall a dirigé la Maison et les jardins de Claude Monet, à Giverny, de 2008 jusqu'à son décès ;



Sébastien LEPARLIER

1 6 SEP. 2024

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

V.09.2024.043 (suite)

Considérant qu'Hugues Gall a été élu membre de l'Académie des beaux-arts en 2002 ;

Considérant qu'Hugues Gall était bourgeois d'honneur de la ville de Genève (1995), lauréat du prix Montaigne (1996), commandeur de la Légion d'honneur, grand officier de l'ordre national du Mérite, commandeur de l'ordre des Arts et des Lettres ;

Considérant l'attachement de Hugues Gall à notre ville dans laquelle il résidait, et tout particulièrement le 9^e arrondissement où il a travaillé mais aussi vécu ;

Considérant que Paris célèbre cette année le cent-cinquantième anniversaire de l'opéra Garnier ;

Considérant que l'opéra est un art indispensable au rayonnement culturel de la ville de Paris ;

Considérant l'importance que revêt l'opéra pour le 9^e arrondissement dont l'Opéra Garnier est l'un des monuments emblématiques ;

Delphine Bürkli, Alexis Govciyan, Pierre Maurin émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **inscrive à l'ordre du jour de la prochaine commission des dénominations la proposition d'un lieu de mémoire en hommage à Hugues Gall.**



Sébastien LEPARLIER

1 6 SEP. 2024

2 | 4

193

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

V.09.2024.044

VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI, MAUD LELIÈVRE, ALEXIS GOVCIYAN ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE DANS LE PLUB DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris ;

D É L I B È R E :

Est adopté par 11 voix pour et 1 abstention (Mme Camille Vizios-Brami) le vœu suivant :

Compte tenu que le plan local d'urbanisme (PLU) bioclimatique vise à répondre aux enjeux climatiques et environnementaux auxquels Paris est confrontée, notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation aux vagues de chaleur et l'amélioration du cadre de vie des Parisiens ;

Compte tenu que la commission d'enquête publique a recommandé des mesures visant à renforcer le caractère bioclimatique du PLU, notamment par l'augmentation de la végétalisation urbaine, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la promotion de la biodiversité ;

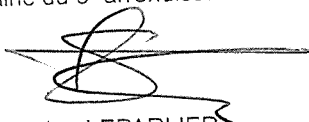
Compte tenu de l'entretien du 25 janvier 2024 entre Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, et les commissaires enquêteurs, plusieurs observations importantes ont été partagées concernant les règles prévues dans le futur PLU ;

Compte tenu que la végétalisation des toitures a été identifiée comme une mesure efficace pour réduire les îlots de chaleur et améliorer la régulation thermique dans les zones denses ;

Compte tenu que l'aménagement de toitures biosolaires et végétalisées pour les nouvelles constructions ainsi que pour les réhabilitations et surélévations de bâtiments existants a été retenu par la commission comme un levier essentiel pour réduire la dépendance énergétique et favoriser la biodiversité ;

Compte tenu que la création de nouveaux parcs urbains et de continuités paysagères, notamment en amont des vents dominants, a été soulignée comme une priorité pour améliorer la qualité de l'air et rafraîchir l'atmosphère en milieu urbain ;

Compte tenu que l'isolation par l'extérieur des bâtiments, dans le respect des critères patrimoniaux, a été recommandée pour améliorer la performance énergétique tout en préservant le patrimoine architectural de la ville ;


Sébastien LEPARLIER

1 6 SEP. 2024

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

V.09.2024.044 (suite)

Compte tenu de notre volonté d'interdire l'usage des climatiseurs non réglementés et de promouvoir l'installation de systèmes de ventilation naturelle ainsi que de ventilation transversale dans les nouvelles constructions, conformément aux recommandations de la commission en vue de réduire la dépendance aux systèmes de climatisation et de favoriser un urbanisme bioclimatique adapté aux défis environnementaux ;

Delphine Bürkli, Maud Lelièvre, Alexis Govciyan et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Mairie de Paris s'engage à :

- **intégrer dans le futur plan local d'urbanisme bioclimatique les propositions retenues par la commission d'enquête publique, notamment en ce qui concerne la généralisation des toitures biosolaires et végétalisées dans toute nouvelle construction et réhabilitation de bâtiments récents ou surélévations ;**
- **créer de nouveaux parcs et continuités paysagères, comme recommandé par la commission, notamment autour du boulevard périphérique, afin de réguler les températures et améliorer la qualité de l'air en milieu urbain ;**
- **mettre en œuvre l'isolation par l'extérieur des bâtiments, tout en respectant les critères patrimoniaux, pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments anciens ;**
- **intégrer des systèmes de ventilation naturelle et de ventilation transversale dans les nouvelles constructions afin de réduire la dépendance aux systèmes de climatisation et de favoriser des solutions bioclimatiques adaptées aux défis climatiques futurs ;**
- **organiser un processus de concertation avec la Maire du 9^e arrondissement afin de tenir compte des recommandations qu'elle avait formulées dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme bioclimatique et de trouver les points d'accord sur l'ensemble des moyens de renforcement des enjeux environnementaux et climatiques ;**
- **présenter en annexe du plan local d'urbanisme bioclimatique, un plan de financement ambitieux intégrant tous les acteurs et structures concernés ;**
- **inscrire les mesures suivantes au PLU pour le 9^e arrondissement :**
 - **le renforcement de la réserve pour espace vert ouvert au public sur la parcelle 18-20 rue Clauzel/23 rue de Navarin, et retrait de la réserve pour logements sur cette même parcelle ;**
 - **l'inscription d'une réserve pour espace vert, équipement et logements sur les parcelles GRDF des rues Condorcet, Pétreille et Faubourg Poissonnière, ainsi que sur l'avenue Trudaine et rue Pétreille ;**
 - **la protection des espaces verts situés rue de la Tour des Dames et rue Laferrière ;**
 - **la protection des parcelles occupées par des cinémas indépendants et des bâtiments historiques du quartier Pigalle.**



Sébastien LEPARLIER

1 6 SEP. 2024

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

V.09.2024.045

VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI, MAUD LELIÈVRE, NICOLAS COUR ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF AU SUIVI DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DANS SON RAPPORT SUR LA GESTION DE L'OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRÈS DE PARIS (OTCP) ET VILLE DE PARIS, EXERCICES 2015 À 2022.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris ;

D É L I B È R E :

Est adopté par 11 voix pour et 1 abstention (Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Considérant que la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France a procédé à un contrôle de la gestion de l'Office du tourisme et des congrès de Paris (OTCP) pour les exercices 2015 à 2022 et de ses relations avec la Ville de Paris ;

Considérant que ce contrôle a mis en lumière plusieurs axes d'amélioration pour garantir une gestion plus rigoureuse, transparente et performante des activités de l'OTCP ;

Considérant que la Chambre régionale des comptes a formulé plusieurs recommandations visant à renforcer la régularité et la performance de l'OTCP dans ses missions, notamment la production des documents financiers et bilans qualitatifs, l'harmonisation des règles internes et l'adoption de conventions relatives à l'égalité professionnelle et à la qualité de vie au travail ;

Considérant que la Chambre recommande également une meilleure coopération entre l'OTCP et le Comité régional du tourisme (CRT) à travers une convention globale pour améliorer la coordination et la promotion de la destination touristique parisienne ;

Considérant que le tourisme représente un secteur clé pour l'économie parisienne et que la bonne gestion de l'OTCP est indispensable pour maintenir l'attractivité et le rayonnement international de la capitale ;

Considérant que le tourisme à Paris doit évoluer vers un modèle plus durable, notamment en termes de mobilités moins émettrices de gaz à effet de serre, avec une priorité à l'usage des circuits courts, et à l'allongement des temps de séjour pour minimiser l'impact environnemental ;



Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

V.09.2024.045 (suite)


Considérant que les outils d'innovation et de résilience sont essentiels pour permettre au secteur touristique de surmonter les crises, de se renouveler et d'aborder les changements de fond opérés dans ce secteur ;

Considérant que les attentes des Parisiens et des visiteurs en matière d'innovation, de durabilité et d'inclusivité sont devenues essentielles, notamment après des événements majeurs tels que les Jeux olympiques de 2024, qui ont positionné Paris comme une vitrine mondiale, et qu'il est nécessaire de continuer à faire évoluer l'offre touristique dans ce sens ;

Considérant que le Conseil de Paris a un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre des recommandations de la Chambre régionale des comptes afin de garantir la bonne utilisation des fonds publics et une meilleure gouvernance des actions touristiques de la Ville ;

Delphine Bürkli, Maud Lelièvre, Nicolas Cour et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu :

- que la Mairie de Paris s'engage à suivre strictement les recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France dans son rapport sur la gestion de l'OTCP, en :
 - exigeant de l'OTCP la production régulière des documents financiers et bilans qualitatifs conformément à la convention d'objectifs et de moyens ;
 - mettant en cohérence le règlement intérieur et les statuts de l'OTCP concernant la désignation des représentants des adhérents professionnels ;
 - adoptant des conventions relatives à l'égalité femme-homme et à la qualité de vie au travail, et en organisant les négociations annuelles obligatoires prévues par le Code du travail ;
- que la Ville de Paris prenne les mesures nécessaires pour élaborer une convention globale organisant les domaines de coopération et de mutualisation administratifs et techniques entre l'OTCP et le Comité régional du tourisme afin de renforcer la coordination des actions touristiques à l'échelle régionale ;
- que la Ville de Paris s'engage à améliorer la gestion et l'efficacité des ressources de l'OTCP, tout en veillant à préserver une gouvernance transparente et efficace, en particulier dans le cadre de la diversification de ses activités touristiques ;
- que la Ville de Paris mette en œuvre les actions nécessaires pour établir une coopération effective avec les acteurs du secteur touristique, en particulier dans le 9^e arrondissement, zone à forte affluence de touristes étrangers, dans le but de faciliter la mobilité, assurer la sécurité et renforcer la visibilité des professionnels du tourisme.



Sébastien LEPARLIER

16 SEP. 2024

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 19h57.

(FEUILLE DE PRÉSENCE CI-ANNEXÉE)


Sébastien LEPARLIER

1 6 SEP. 2024

2 | 4

198


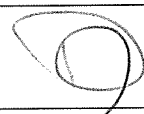


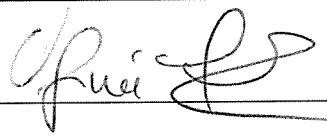

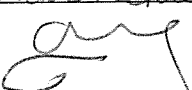

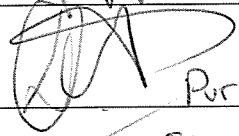


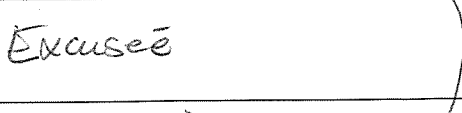
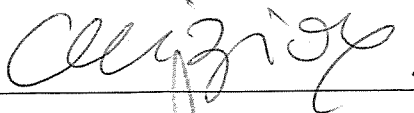
CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 16 SEPTEMBRE 2024 À 18H30

FEUILLE DE PRESENCE

NOMS	ÉMARGEMENTS
Mme Delphine BÜRKLI, Maire	
M. Sébastien DULERMO	
Mme Adeline GUILLEMAIN	
M. Jean-Pierre PLAGNARD	
Mme Virginie MERGOIL	
M. Nicolas COUR	 Procurator donné à V. Mergoil
M. Alexis GOVCIYAN	 Procurator donné à D. Bürkli
Mme Maud LELIEVRE	
Mme Lorraine GAY	 Proc donné à J.P. Plagnard
M. Gilles FISZENSON	 Excuse
M. Arnaud NGATCHA	 Excuse
Mme Frédérique DUTREUIL	 Excusee
Mme Camille VIZIOZ-BRAMI	
M. Pierre MAURIN	